

# Le salaire des cadres en hausse en 2017

La rémunération moyenne s'est établie à 56 000 euros l'an passé, contre 55 000 euros en 2016.

MANON MALHÈRE  @ManonMalhere

**SOCIAL** C'est une bonne nouvelle pour les cadres. En 2017, leur rémunération brute moyenne a augmenté de 1,8 %, pour s'établir à 56 000 euros par an, contre 55 000 en 2016, indique l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) dans une enquête publiée jeudi. La hausse de salaire a donc été supérieure à l'inflation (1 %). Cette étude a été réalisée auprès de 18 000 cadres dans le secteur privé et porte sur leur rémunération fixe et variable.

Il est vrai que le contexte économique est particulièrement favorable à ces experts et encadrants, qui se disent confiants sur leurs perspectives salariales pour les prochaines années. Ainsi, 38 % pensent qu'ils vont obtenir une augmentation cette année. Et pour cause : les cadres connaissent une situation de quasi-plein-emploi, avec un taux de chômage d'environ 3,5 %, et ils sont de plus en plus recherchés par les entreprises. D'ailleurs, si l'expérience du candidat reste « déterminante » pour ajuster les salaires à la hausse lors d'une embauche, « on note des motifs liés aux tensions sur le marché de l'emploi ou encore à la capacité de négociation des candidats », souligne l'Apec. Dans les détails, 80 %

des rémunérations perçues en 2017 ont varié de 35 000 à 85 000 euros, précise l'association, qui pointe un écart salarial toujours important.

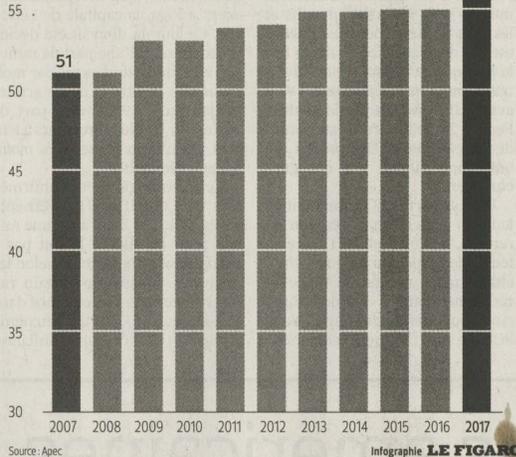
Sans surprise, les salaires les plus élevés continuent d'être versés dans les grandes entreprises (1 000 salariés et plus) avec une rémunération annuelle médiane estimée à 51 000 euros. Ce qui signifie que 50 % des cadres de ce secteur ont obtenu un salarié inférieur à ce montant, et les 50 % restants un salaire supérieur. Dans les entreprises de moins de 20 salariés, le salaire médian n'est que de 45 000 euros. Toutefois, « on assiste, en 2017, à un resserrement des écarts salariaux liés à la taille des entreprises », indique l'Apec.

## L'industrie est la plus rémunératrice

Concernant les secteurs d'activité les plus rémunérateurs, l'industrie se positionne en tête de liste, avec un salaire annuel médian de 52 000 euros en 2017. Plus spécifiquement, ce sont les personnes exerçant dans les domaines de la chimie, du caoutchouc, du plastique et de l'industrie pharmaceutique qui ont perçu les salaires les plus élevés. Le secteur du commerce arrive en deuxième position, suivi de la construction et des services.

## Le salaire des cadres retrouve des couleurs

SALAIRE ANNUEL BRUT MOYEN, en milliers d'euros



Par ailleurs, les rémunérations peuvent varier en fonction de la situation professionnelle. Deux tiers des cadres qui ont changé d'entre-

prise sans passer par la case chômage ont bénéficié d'une hausse de leurs rémunérations l'an passé. C'est en particulier le cas des per-

sonnes qui ont choisi de démissionner et ont négocié en amont leur rémunération.

En revanche, « après une période de chômage, les augmentations sont minoritaires », relève l'Apec. En effet, 26 % des cadres passés par le chômage pendant un an et plus ont obtenu une rémunération plus élevée de la part de leur nouvel employeur, alors qu'elle a baissé pour 53 % d'entre eux. Enfin, 46 % des cadres qui n'ont pas changé de poste ont eu une hausse de salaire en 2017, contre 43 % en 2016. Une première depuis 2011. « Le processus de maîtrise des coûts salariaux mis en place par les entreprises à partir de 2012 semble amorcer un retournement », en déduit l'Apec.

Ce constat optimiste sur l'évolution des salaires est toutefois nuancé par un baromètre publié mercredi par la CGT des cadres (Ugict-CGT) qui dénonce, au contraire, un « mécontentement » croissant de cette catégorie de travailleurs. Selon cette enquête, 59 % des cadres estiment que leur rémunération est en « décalage » avec leur temps de travail et leur implication. ■

Le processus de maîtrise des coûts salariaux mis en place par les entreprises à partir de 2012 semble amorcer un retournement

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES